L'appel de
LA FORET

Pour la plupart d'entre nous, la forêt est surtout un lieu de contact privilégié avec la nature, où nous aimons nous ressourcer pour échapper au rythme trépidant de la société actuelle.

Si la forêt est un endroit idéal pour faire du sport et se détendre, elle remplit aussi des fonctions de production en fournissant, avec le bois, un matériau de construction et un combustible naturel, renouvelable et neutre pour le climat. Elle assure également une fonction protectrice contre les dangers naturels, et a une grande importance écologique grâce à la richesse de sa flore et de sa faune. Mais examinons de plus près les trésors que recèlent nos forêts.

Nos forêts au fil du temps

Depuis toujours, l'homme utilise les ressources primordiales fournies par la forêt : le bois, le gibier, les fruits. Ainsi, jusqu'à la moitié du XIXème siècle, d'importantes surfaces de forêts ont été défrichées pour gagner de nouvelles surfaces agricoles et faire face aux besoins croissants de l'industrie en expansion. C'est à cette période que la forêt suisse atteignit sa plus faible superficie avec 700'000 hectares. Dans les Préalpes, ces coupes d'arbres ont entraîné de nombreux glissements de terrains et inondations et un risque accru d'avalanches. Suite à ces catastrophes, la Confédération adopta en 1876 la loi sur la police des forêts, interdisant les coupes rases et les défrichements en montagne, permettant ainsi un rétablissement progressif des surfaces de forêt.

Aujourd'hui, avec 1'279'000 hectares, la forêt couvre près d'un tiers de la surface de notre pays (31%), et contrairement aux idées reçues, sa surface ne cesse de s'accroître. Elle reste constante sur le Plateau en raison de la pression exercée par l'augmentation de la population tandis qu'elle s'étend dans les régions de montagne et les Préalpes, surtout en altitude, de 1000 mètres jusqu'à la limite de la végétation.

Gestion des forêts publiques dans le canton de Fribourg

Dans le canton de Fribourg, la forêt couvre le quart du territoire, soit 42'000 ha. Les forêts sont majoritairement en mains publiques : communes (48%) et canton (12%), le solde représentant la part des propriétaires privés.

En collaboration avec les propriétaires de forêts publiques, le service des forêts et de la faune du canton de Fribourg a mené ces dernières années un processus de création de corporations forestières. Ces entités ont pour but une exploitation rationnelle des forêts dont elles sont propriétaires.

En Basse-Veveyse, les forêts propriété de collectivités publiques sont gérées par la Corporation forestière de la Basse-Veveyse

Les *membres* de la Corporation sont les communes d'Attalens, Bossonnens, Granges et Remaufens, auxquelles s'ajoutent l'Etat de Fribourg et les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse.

La Corporation, créée en 2005, a pour *buts principaux* de gérer en commun les forêts appartenant à ses membres, de coordonner les travaux forestiers, de maintenir une équipe forestière permanente dirigée par un garde forestier et de défendre les intérêts de ses membres. La Corporation a pris le relais du regroupement forestier intercommunal, qui avait vu le jour en 1993, et regroupait les communes d'Attalens, Bossonnens, Granges et Remaufens.

Les principaux organes de la Corporation sont le comité et l'assemblée générale. Le comité, composé de 5 membres, dirige et administre la Corporation. Il y a un délégué, Conseiller communal, par commune et un délégué de l'Etat de Fribourg. Son président est désigné par l'assemblée générale. Actuellement, c'est Mme Sylviane Emonet, Conseillère communale de Remaufens, qui préside la Corporation.

Chaque délégué dispose d'au moins une voix à *l'assemblée des délégués* et d'une voix supplémentaire par tranche de 100 hectares de forêts. Toutefois un délégué ne peut avoir plus de 5 voix. L'assemblée désigne son président et celui du comité. Elle décide notamment du budget et approuve les comptes, vote les dépenses d'investissement, fixe les tarifs du bois-énergie.

Financement de la Corporation – le financement et le résultat financier sont partagés selon une clef de répartition calculée au pro rata des surfaces forestières ainsi que des possibilités de coupe.

La Corporation forestière de la Basse-Veveyse entretient 674 hectares de forêts. Comment fonctionne-t-elle et quelles sont ses tâches principales ? Rencontre avec Jacques Genoud, le forestier de triage qui dirige l'équipe des forestiers, composée de 3 forestiers bûcherons et d'un apprenti.

Cela fait maintenant 37 ans que Jacques Genoud arpente les forêts de la région. Il en connaît les moindres sous-bois. Deux des trois employés de la Corporation ont d'ailleurs effectué leur apprentissage sous sa houlette. Il nous explique en quoi consiste le travail des forestiers.

Principales tâches de l'équipe – « Notre rôle premier est l'exploitation des forêts de la Corporation. Cela consiste en travaux de bûcheronnage et de débardage du bois, principalement en hiver.
Une deuxième tâche importante repose sur les soins culturaux à apporter à la forêt, surtout l'été. Il s'agit d'entretenir les jeunes peuplements, en favorisant les arbres d'avenir, et d'encourager la biodiversité, en mettant par exemple en place des lisières étagées, des îlots de vieux bois, des arbres habitat, etc. Quand il n'est pas possible de procéder à un rajeunissement naturel de la forêt, nous procédons à des plantations d'arbres, ce qui représente environ 900 plants par année.
Afin de pouvoir effectuer notre travail dans les meilleures conditions, nous nous chargeons également de l'entretien des chemins forestiers et nous effectuons des travaux de génie forestier. »

Jacques Genoud dépend des services cantonaux. Il occupe environ la moitié de son temps à la gestion des forêts de la Corporation, alors que l'autre moitié est dévolue aux tâches qui relèvent de l'Etat. Le martelage et les conseils aux propriétaires de forêts privés en font partie.

L'équipe des forestiers avec de gauche à droite : Christian Gast, Max Rossier, Dylan Tâche, Jacques Genoud et Maxime Pittet

La Corporation en quelques chiffres – La Corporation entretient 674 hectares de forêt répartis de la façon suivante : 256 hectares pour l'Etat de Fribourg et 47 pour les établissements de Bellechasse. La Corporation exploite en effet les forêts propriété de l'Etat et de Bellechasse, situées sur les communes de Châtel-St-Denis et Semsales. Le solde se répartit entre les communes de Remaufens (156 hectares), Attalens (109 hectares) Granges (50 hectares) et Bossonnens (47 hectares).

En 2014, le volume de bois abattu par la Corporation s'est élevé à près de 5'700 m3. 68% du bois exploité a été vendu à des scieries. 17% de la production a été transformée en plaquettes servant à approvisionner le chauffage à distance de la commune d'Attalens. La Corporation produit également du bois de feu à hauteur de 13%, le solde de 2% étant livré à l'industrie du papier. Une partie des coupes de bois doit être sous-traitée à des entreprises forestières, qui disposent de grosses machines pour le façonnage mécanisé des arbres.

La Corporation forestière demain – actuellement, le prix de la vente de bois ne couvre pas les frais que demande l'entretien de la forêt. La forêt de demain pourrait être une forêt à l'abandon. Jacques Genoud explique cependant que grâce au soutien des autorités et de la population, l'équipe forestière peut œuvrer au maintien d'une forêt jeune et diversifiée qui assure ses fonctions sociales, de production, de protection et d'aménagement du paysage.

La forêt – un espace de détente accessible à tous

La forêt joue des rôles très différents selon le point de vue de ses utilisateurs. Pour les forestiers, elle remplit une fonction productrice et protectrice contre les dangers naturels. Mais pour les promeneurs et les sportifs qui s'y rendent, elle a surtout une fonction sociale. Les travaux forestiers sont ainsi utiles pour que chacun puisse profiter de cet espace de détente.

Jacques Genoud relève que la plupart des promeneurs se comportent bien en forêt, mais qu'il arrive néanmoins de trouver des déchets abandonnés. Afin que la cohabitation se déroule au mieux, les différents utilisateurs de la forêt se doivent le respect mutuel, mais ils doivent également respecter la nature qui les entoure.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les forêts ont des propriétaires publics ou privés et que c'est un privilège de pouvoir les parcourir librement. Les forêts en mains privées ont souvent une valeur sentimentale pour leur propriétaire. Toutefois, pour leur pérennité, des travaux d'éclaircie sont souvent nécessaires. Jacques Genoud se tient volontiers à disposition des propriétaires privés pour une visite de leur forêt, voire des conseils d'entretien.
Sources : *SFF Fribourg, OFEV*

Pro Senectute

SERVICE DE DECLARATION D'IMPOTS ET TABLE D'HOTES

Déclaration d'impôts

Pro Senectute canton de Fribourg remplit les déclarations d'impôt simples (pas d'immobiliers loués, pas de titres) par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ?	Personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ?	Visites à domicile ou à l'administration communale de Châtel-St-Denis
Quand ?	Du 25 janvier au 28 mars 2016
Coûts ?	Fr. 50.- pour une heure + Fr. 20.- pour chaque ½ heure supplémentaire.

Table d'hôtes

Partager un moment convivial, se retrouver autour d'une bonne table à plusieurs, pour que manger soit un plaisir !
Pro Senectute Fribourg vous propose de prendre un bon repas, dans une ambiance chaleureuse. Participation : Fr. 15.-/personne.

Pourquoi ne pas créer vous-même une table commune ?

Attention ! Pour plus de renseignements: Pro Senectute a déménagé au Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg. Tél : 026 347 12 40. Heures d'ouverture : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 17h00.

Insertion professionnelle pour les jeunes

TRANSITION - ACTION

Dans l'Attalens Info de septembre, nous vous avions informé que depuis mai 2015, une permanence offre son soutien aux jeunes ayant des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle. Le lieu des permanences a changé. Depuis novembre, ils sont accueillis tous les mardis de 15 h à 18h au local de l'atelier jeunesse de la Veveyse, Place d'Armes 5, 1618 Châtel-St-Denis.

Finances communales

Le budget 2016

Budget de fonctionnement 2016

Le budget de fonctionnement 2016 présenté pour approbation au Conseil général affiche un déficit de Fr. 174'125.—, soit 1% du total des charges. Précisons cependant que ce déficit comprend un montant de Fr. 100'000.— d'amortissements supplémentaires. Ceux-ci constituent en effet un outil efficace pour freiner l'endettement de la commune en autofinançant une partie des investissements.

Avec une augmentation de Fr. 1'018'668.—, les charges atteignent Fr. 17'360'826.—, soit + 6.23%. Les revenus augmentent quant à eux de Fr. 972'725.— (+ 6%) pour atteindre Fr. 17'186'701.—.

L'augmentation des charges de 6.23% s'explique principalement suite aux mesures d'économies prises par le canton et le report des charges sur les communes. Les charges d'exploitation du cycle d'orientation, les frais financiers des EMS et les charges de personnel contribuent également à l'accroissement des charges communales.

L'augmentation des revenus s'explique surtout par l'augmentation du revenu des impôts de Fr. 237'910.—, en raison de l'accroissement estimé de la population.

Investissements 2016

Les dépenses d'investissements s'élèvent à Fr. 12'263'404.—. Elles se composent de nouveaux investissements pour 11.46% et de reports de crédits votés pour 88.54%. La grande partie des reports concerne les crédits ouverts pour l'agrandissement du bâtiment le Renard et la réalisation des travaux Valtraloc. Dans les nouveaux investissements sont notamment compris : la réfection du toit du bâtiment scolaire le Renard, des travaux de réfection des routes communales, l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire, des travaux de raccordement au réseau d'eau, des travaux de raccordement aux eaux claires et à l'épuration et l'étude et la réalisation de nouvelles zones 20 et 30 km/h.

Planification 2016 à 2020

Le Conseil communal actuel présente le dernier budget de sa législature, 2016 étant l'année de transition pour la prochaine période administrative de 5 ans. Malgré cela, il présente dans la planification financière plusieurs projets ambitieux qui devraient se concrétiser lors de la prochaine législature : l'aménagement du centre du village et le développement de structures sportives et de loisirs, sans parler des investissements en cours qui devront être menés à leur terme : l'agrandissement du bâtiment le Renard et la traversée Valtraloc. A ces projets communaux viennent s'ajouter ceux du district comme la rénovation des EMS du Châtelet et du foyer St-Joseph et l'extension du CO de la Veveyse et de la station d'épuration.

Alors que la planification financière doit informer sur la capacité d'investissement de la commune en comparant les moyens financiers à disposition et les investissements projetés, cet exercice peut se révéler extrêmement difficile en raison de nombreux facteurs imprévisibles. Les incertitudes relatives à l'aménagement du territoire empêchent ainsi une vision à long terme de l'avenir de la commune. Le Conseil communal devra également se positionner avec les communes voisines, sur la suite à donner à l'étude de fusion. Le Conseil communal a néanmoins souhaité, par sa planification financière, proposer un fil conducteur pour la prochaine législature et valoriser les études et réflexions menées avec le Conseil général.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le budget de fonctionnement, le budget d'investissement et le message relatif au budget 2016 sur le site internet de la commune : www.attalens.ch. (informations générales – gestion financière)

Bilan de l'action et journée de la mobilité douce

2015- ANNEE DE LA MOBILITE DOUCE

L'année 2015 était placée sous le signe de la mobilité douce à Attalens.

Les Conseillers communaux, les Conseillers généraux et les membres des commissions communales ont compté les kilomètres qu'ils ont parcourus à pied ou à vélo de janvier à fin septembre 2015. Les participants ont parcouru près de 30'000 kilomètres à pied ou à vélo. La commune a parrainé les kilomètres effectués, à raison de quelques centimes par kilomètre. Un don de quelques milliers de francs a ainsi pu être versé à la fondation *Loisirs pour tous*.

La journée de la mobilité douce, organisée le samedi 20 septembre 2015, était le point culminant de cette action. 200 participants motivés ont effectué 109 tours à pied et 130 tours en VTT. Grâce au soutien de leurs parrains et marraines, la somme de Fr. 1'010.- a pu être récoltée en faveur de la fondation *Loisirs pour tous*.

De nombreuses animations ont fait la joie des participants, comme une tour d'escalade et un château gonflable pour les enfants, un stand de vélos électriques ou encore la présentation du film d'animation *Dragons 2*. Nous saluons également la présence de Silke Pan, vice-championne du monde de handbike, lors de cette journée.

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux participants, parrains, marraines et bénévoles, qui ont permis que cette journée soit un succès.

La fondation *Loisirs pour tous* propose aux personnes à mobilité réduite une palette variée d'activités sportives et de loisirs. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet: www.loisirspourtous.ch

Silke Pan, vice-championne du monde de handbike

Cercle scolaire Attalens-Granges – Conseil des parents et commission AES

NOUS SOMMES A LA RECHERCHE DE PARENTS

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire le 1er août 2015, ***un conseil des parents*** devra être créé dans chaque établissement primaire. Il sera composé d'une majorité de parents, de la direction d'établissement, de représentants des autorités communales et d'au moins un représentant du corps enseignant.

Nous recherchons par conséquent des parents d'élèves intéressés à faire partie du Conseil des parents du cercle scolaire Attalens-Granges. Celui-ci débutera ses activités début 2016 et siègera 3 à 4 fois par année.

Il débattra de la collaboration école-parents et du bien-être des élèves. Il sera également consulté pour les affaires scolaires de portée générale, par exemple les questions liées à la journée de l'élève (horaire, transport, etc.) ou tout autre thème pour lequel l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'aura toutefois pas de compétence décisionnelle.

La Commission de l'accueil extrascolaire (AES), composée de parents et de représentants des autorités communales, est chargée de la gestion de l'accueil extrascolaire. Suite à une démission, nous sommes à la recherche d'un parent du cercle scolaire Attalens-Granges qui accepterait de compléter son effectif.

Pour postuler ou demander de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à l'administration communale d'Attalens, CP 71, 1616 Attalens ou par courriel: administration@attalens.ch

N'en jetez plus !

Boites a troc

Vous les avez peut-être déjà remarquées : trois anciennes caissettes à journaux ont été redécorées et transformées en boîtes à troc.

Mais une boîte à troc, qu'est-ce que c'est ? Les livres, jouets ou autres objets en bon état, dont vous n'avez plus l'usage, peuvent y être déposés et feront le bonheur d'une voisine ou d'un passant. Cette action constitue tout simplement une forme moderne… de troc, où chacun est libre de donner ou se servir.

L'une des boîtes est installée à la Place de jeux Les Petits Anges, l'autre à la place de jeux du Raffort et la dernière est située à côté du banc, à l'angle de la rue de la Fin du Clos. Nous vous encourageons toutes et tous à parler du projet aux habitants du quartier afin de donner vie à ces boîtes.

Dans le cadre de cette action, nous organisons un concours de dessin afin de transformer deux caissettes supplémentaires en véritables œuvres d'art. Les personnes intéressées (enfants et adultes) peuvent nous adresser leur œuvre originale ou une photo à l'administration communale, rue de l'Eglise 4, CP 71, 1616 Attalens ou par courriel administration@attalens.ch jusqu'au 31 janvier 2016. Les personnes sélectionnées verront leur œuvre illustrer les boîtes à troc de la commune d'Attalens.

Communes d'Attalens, Bossonnens et Granges

Avant-projet de fusion

Et si Attalens, Bossonnens et Granges ne formaient qu'une seule commune à l'avenir ? Les résultats du sondage adressé à la population sont tombés.

Un groupe de travail composé des syndics et de Conseillers communaux d'Attalens, Bossonnens et Granges, a été formé afin d'étudier un scénario de fusion. Dans un premier temps, le groupe de travail a dressé un état des lieux des trois communes, qu'il a présenté lors d'une séance d'information publique au mois de mai à Bossonnens.

Début juin, un sondage a été adressé aux habitants des communes de la Basse-Veveyse. Les résultats du sondage révèlent que les habitants d'Attalens et Bossonnens sont largement favorables d'étudier un scénario de fusion des trois communes, alors que les habitants de Granges sont plus partagés. Les résultats détaillés du sondage peuvent être consultés sur la page d'accueil du site de la commune : www.attalens.ch

Avec cette approche, le groupe de travail souhaite lancer la réflexion pour la prochaine législature qui débutera en 2016. Ce sera désormais aux futurs élus de décider s'ils veulent, ou non, aller de l'avant avec ce projet.

Commune

En Bref

Fermeture du bureau communal et de la déchetterie

Durant les fêtes de fin d'année, **le bureau communal** sera fermé du mercredi 23 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016. Réouverture du guichet le lundi 4 janvier 2016 à 9h30.

La déchetterie sera fermée le vendredi 25 décembre, le samedi 26 décembre 2015, le vendredi 1er et le samedi 2 janvier 2016.

Joyeux Noël et heureuses fêtes de fin d'année à tous. Le Conseil communal adresse de chaleureux remerciements aux personnes, qui par leur engagement et leur collaboration, ont contribué au bon fonctionnement de la commune durant l'année 2015 : le personnel communal, les Conseillers généraux, et toutes les personnes qui de près ou de loin oeuvrent pour la commune.